

<b>Mise à jour</b> : Phileas AM <b>Version</b> : Février 2017	<b>Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance</b>	<b>Référence</b> : PG39
--	---	-------------------------

## 1. Objet

Conformément à l'article L 533-22-1 du code monétaire et financier qui stipule que : « les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs de chacun des organismes de placement collectif qu'elles gèrent une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance », ce document présente l'approche retenue par Phileas Asset Management concernant ces critères.

## 2. Approche retenue par Phileas Asset Management

Phileas Asset Management gère deux d'OPC de droit français dont la politique d'investissement repose sur un processus d'analyse fondamentale basé sur des modèles internes d'analyse financière et d'évaluation ainsi que sur de nombreuses rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés. Les critères ESG sont abordés au cours de cette analyse globale sans faire l'objet d'une formalisation particulière. En général, ils ne fondent pas les choix d'investissement des gérants.

Les gérants de portefeuilles ont par ailleurs une stricte interdiction d'investir dans une liste de sociétés établie par Phileas Asset Management.

## 3. Liste de valeurs interdites

Une liste de valeurs interdites a été établie en s'appuyant sur les listes émises par différentes ONG et fonds de pensions réputés, sur la base de critères extra-financiers en application de conventions internationales (ex. Convention d'Ottawa et Convention d'Oslo) ratifiée par la France, entre autres.

Cette liste de valeurs est actualisée et validée au sein du comité des risques mensuel de Phileas Asset Management.

En date du 21 Février 2017, cette liste comprend 56 valeurs.

## 4. Politique de vote de Phileas Asset Management

Phileas Asset Management a établi, conformément à certaines dispositions du règlement général de l'AMF, une politique de vote qu'elle applique dans l'intérêt exclusif des souscripteurs des OPC qu'elle gère.

## **5. Informations investisseurs**

Le service Relations Investisseurs de Phileas Asset Management se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Phileas Asset Management

60 rue de Prony

75017 - Paris

Tél. : 01 40 54 47 26

e-mail : [nesrine.bouزيد@phileas-am.fr](mailto:nesrine.bouزيد@phileas-am.fr)